



GROUPE CHIROPTÈRES CORSE

N° SIREN : 393 679 535
BP 37 20250 CORTE
www.chauvesouriscorse.fr

Compte rendu de la réunion du Groupe de travail « Prise en compte des chiroptères dans les pratiques agricoles » le 20 mai 2025 à Corte (14h / 17h)

Participant(es) :

- Greg Beuneux, chargé de mission au Groupe Chiroptères Corse (GCC)
- Clara Marinelli, stagiaire du GCC sur le projet agriculture et chiroptères
- Christophe Panaiotis, représentant de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC)
- Abigail Caudron, biologiste du domaine viticole d'Alzipratu, accompagnée de Julie, sa stagiaire
- Louis Orsini, de la Chambre d'Agriculture en charge du suivis des haies
- Anne-Laure Paccini, représentante de la Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Gregory Langlois, représentant de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Corse (DRAAF Corse)
- Carole Attier, représentante du Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse (CEN)
- François Casabianca, vice-président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
- Chloé Dugast, chargée d'étude du GCC sur le projet agriculture et chiroptères
- Fanny Villemain, chargée de mission pastoralisme à la Chambre d'Agriculture de Corse
- Fabrice Torre, représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Contexte : Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères 2018/2025, le Groupe Chiroptères Corse animateur du Plan organise la 1ere réunion technique concernant la thématique de la prise en compte des chauves-souris dans les pratiques agricoles.

Objectif : Présentation des projets mis en place par le GCC et discussion autour des leviers possibles pour accompagner la biodiversité en lien avec le monde agricole.

Supports :

- Présentation illustrée de la thématique (pdf)
- Fiche Action n°9 du PRAC

Rappel :

Parmi les 22 espèces de chiroptères présentes en Corse, 14 sont régulièrement observées en milieu agricole et plus particulièrement, 7 y sont inféodées.

Parmi elles, certaines sont considérées comme vulnérables sur la liste rouge régionale IUCN et l'une d'entre elle, en danger critique d'extinction. L'enjeu agriculture et chiroptères revêt une importance majeure sur l'île.

L'action 9 sur PRAC prévoit de répondre à la prise en compte des chiroptères dans certaines pratiques agricoles en Corse.

Présentation du projet de Viti-Chiro en Balagne (AOP Vins de Calvi)

L'idée du projet avec les viticulteurs de l'AOP de Calvi a été de fixer les colonies sur l'exploitation et de redonner de la fonctionnalité de l'espace agricole pour la biodiversité.

Il en ressort :

- En fonction de la qualité du corridors (haies, boisement...) une zone tampon de fonctionnalité est nécessaire et oscille entre 10 à 50 mètres de part et d'autres,
- Trilogie de leviers d'action : gîte, corridors (haies) et mares (zones d'alimentation)
- Pour les gîtes, l'aménagement de bâtis agricoles in situ ou en proche périphérie reste une priorité ; la pose de nichoir intervient secondairement.
- Pour les haies, les dispositifs financiers demeurent aléatoires bien que les techniques soient relativement abouties à ce jour
- Pour les mares, les compétences régionales (techniques et financières) demeurent inexistantes et à construire afin de déployer le dispositif.

Contact pour la restauration/création de mares :

- Laurent SORBA, service « Biodiversité Terrestre » : 04 95 48 11 79 / laurent.sorba@oec.fr, spécialiste des mares temporaires
- Des **formations et guides de l'OFB** sont également disponibles comme ressources pour accompagner les projets.

Discussion autour de la haie :

Un échange a eu lieu autour du **Pacte en faveur de la haie**, programme pluriannuel débuté en 2023 et prévu jusqu'en 2030, avec trois structures d'animations (Fanny Villemin de la chambre d'agriculture fait partie de ce réseau).

Avec la DRAAF, Interbio et la chambre d'agriculture sont les deux autres structures d'animation.

Le pacte vise à réaliser des diagnostics sur les parcelles agricoles et à estimer les besoins en plantation, en lien avec l'intérêt pour la biodiversité.

L'année dernière, le pacte en faveur de la haie a bénéficié d'un financement d'environ 100 000 euros, ce qui a permis de faire aboutir 11 dossiers. Tous les dossiers déposés ont ainsi été financés. Toutefois, si le budget est réduit en 2025, des critères de sélection pourraient être introduits, en privilégiant notamment les haies à vocation écologique (et non uniquement les haies coupe-vent).

Cette année, les financements ne sont actuellement pas établis, car le budget global du pacte en faveur de la haie est également dédié pour le soutien agricole. Grégory Langlois (DRAAF) ne peut à ce jour garantir l'ouverture de nouveaux financements pour 2025.

L'appel à projets est néanmoins prêt du côté de la DRAAF, ils attendent la mise à disposition des crédits (Il pourrait être ouvert en août-septembre, avec une clôture des dépôts mi-novembre).

Gregory Langlois conseille de garder des projets prêts à déposer afin d'être réactifs dès l'arrivée de financement.

Pour le dépôt du dossier, plusieurs solutions sont possibles. Il peut notamment être déposé au nom de l'agriculteur par les structures d'animation (financées par la DRAAF pour accompagner les exploitants). La DRAAF rembourse à 100 % sur la base d'un barème national, qui inclut : l'achat des plants, leur protection, la plantation ainsi que l'entretien sur trois ans. Un reste à charge de 20 % du coût total de la haie demeure toutefois à la charge de l'exploitant.

De plus, La DRAAF accompagne les pépiniéristes pour le développement des plants. Ils travaillent avec le CBNCorse, et le label Corsica grana (marque locale) où les pépiniéristes domestiquent le plant et le met en pousse. Ce travail est encore en cours de structuration et nécessite d'être renforcé. Un groupe de travail mensuel réunit la DRAAF et les pépiniéristes afin d'améliorer la stratégie de production des plants. L'objectif étant qu'entre la signature du contrat et la plantation de la haie il se déroule 2 ans, ce qui laisse le temps aux pépiniéristes de prévoir les plants. Des agriculteurs qui produisent eux-mêmes leurs plants sont acceptés dans le cadre du programme et il est accompagné par l'animateur.

Il existe une liste de plantes interdites afin d'éviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE), ainsi qu'une liste de plantes autorisées ne présentant pas de risque, une liste de plantes recommandées, et enfin une liste d'espèces soumises à évaluation au cas par cas, selon plusieurs critères. Un diagnostic est réalisé au sein des parcelles ; lorsqu'un intérêt pour la biodiversité est identifié, il est notifié et la haie est alors adaptée en fonction des types de plants appropriés.

Autre levier de financement possible mentionné lors de la réunion :

Fabrice Torre a proposé les lignes du **fonds vert** pour restaurer les trames qu'il faut regrouper collectivement → les financements ne sont pas encore gelés mais possiblement non renouvelés

Mais aussi le PNA sur les plantes messicoles (vergers et vignes) mais davantage axé flore que sur la haie → l'animateur est Caroline Tigne de l'AREFLEC.

Recherche d'**expériences pilotes** pour évaluer l'impact de la biodiversité (ex. chiroptères) sur les rendements agricoles. Proposition de projet avec **Paoli Tech** (formation agronomique).

Plan de restauration de la nature avant 2026

→ Vérifie que chaque état membre se soit engagé, Non limité aux sites Natura 2000, mais le réseau est fortement mobilisé (France a contractualisé avec Natura 2000).

Toutes les actions de restauration vont essayer d'être identifiées

Objectif européen : En 2030, 20% des habitats détruits doivent être restaurés → demande de restauration au grand public

Une consultation publique est prévue : actions de sensibilisation à envisager avec des structures comme le GCC.

Développement des financements privés :

→ Compensation crédit carbone

→ Compensation des gros projets

→ SNRC (surface naturel de restauration et compensation) → compensation par l'offre (ex. : collectivité valorisant une parcelle de forêt en vendant cette revalorisation à un aménageur).

→ Payé par l'aménageur

Il est souligné le problème idéologique de la compensation et le monde agricole qui pourrait avoir du mal à se saisir de ce financement possible.

Perspectives :

- Travail sur les traitements (parasitaires) avec les éleveurs, GTV (Groupement de Travail Vétérinaire). Les problématiques des traitements vétérinaires ont été intégrées dans les PNA milan ou gypaète par exemple
- Sur la pollution lumineuse (compensation via des lampes LED- ex : projet Total Énergies, ELF)
- Poursuite du PNA Chiroptères à venir (cloture fin 2025), après une évaluation de l'actuel (en cours).